



Non paiement d une condamnation

Par **Lala choco**, le **23/02/2022** à **15:55**

Bonjour

j'ai été condamnée en 2015 d une décision sur laquelle j'ai fait appel et condamnée tout de même à payer 1000 euros de dommages et intérêts . Contestant entièrement cette décision je n'ai jamais payé. D ici trois ans cela fera dix ans que cette condamnation est tombée . Existe il une prescription ? La dette est elle annulée ? Quelles sont les suites ? Merci pour votre aide

Par **youris**, le **23/02/2022** à **16:05**

bonjour,

la prescription d'un jugement est de 10 ans mais un délai de prescription eut être suspendu ou interrompu.

avez-vous déménagé depuis 2015 sans en avoir informé votre créancier ?

Salutations

Par **Lala choco**, le **23/02/2022** à **16:14**

Justement j'avais déjà déménagé au moment du jugement qui a été prononcé sans ma présence . Mon créancier est informé de mon adresse j'ai reçu une lettre puis plus rien . J'ai de nouveau déménagé donc impossible pour lui de savoir où je me trouve ... je pose cette question car je souhaite demander la suppression de mon casier judiciaire mais cette affaire encore en cours je n obtiendrai pas de réponse favorable ... si j attends encore trois ans pourrais je faire ma demande ? Merci pour votre temps